



41ème RALLYE DU BOCAGE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès réception du visa.

Ouverture des engagements : dès parution du présent règlement.

Clôture des engagements : Lundi 21 Août 2023 à minuit.

Parution du carnet d'itinéraire : vendredi 01 Septembre 2023 à 9h00

Tabac presse 70 rue Saint Pierre et Miquelon Tessy-Bocage.

Dates et heures des reconnaissances : vendredi 1er Septembre 2023 de 10h00 à 18h00.

Samedi 2 Septembre 2023 de 8h30 à 16h00.

Vérifications administratives des documents le samedi 2 Septembre 2023 de 9h00 à 16h00 Lieu : Salle des fêtes de Tessy Bocage

Vérifications techniques des voitures le samedi 2 Septembre 2023 de 9h15 à 16h15 Lieu : rue des anciennes halles

Heure de mise en place du parc de départ le : samedi 2 Septembre 2023 à 9h15 Lieu : Parking derrière la Mairie.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le samedi 2 Septembre 2023 à 16h45 Lieu : Mairie de Tessy-Bocage.

Publication des équipages admis au départ le samedi 2 septembre 2023 à 17h15 Lieu : Parc de départ place de la Mairie.

Publication des heures et ordres de départ le samedi 2 Septembre 2023 à 17h15.

Départ de la 1^{ère} étape : samedi 2 Septembre 2023 à 18h30 place de la Mairie.

Arrivée de la 1^{er} étape : samedi 2 Septembre 2023 à partir de 19h03 parking derrière la mairie.

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape : samedi 2 Septembre 2023 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Publication des heures et ordres de départ 2^{ème} étape le : samedi 2 Septembre 2023 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Départ de la 2^{ème} étape : dimanche 3 Septembre 2023 à 9h00 place de la Mairie.

Arrivée de la 2^{ème} étape dimanche 3 Septembre 2023 à partir de 15h12 lieu parking derrière la Mairie.

Publication des résultats partiels de la 2^{ème} étape : dimanche 3 Septembre 2023 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Vérification finale : dimanche 3 Septembre 2023 lieu : garage Martins 3 route de Caen PONTFARCY 50420 TESSY BOCAGE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ ttc

Remise des prix le : dimanche 3 Septembre 2023 Lieu : Salle des fêtes de Tessy-Bocage.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Bocage organise les 2&3 Septembre 2023 en qualité d'organisateur administratif du 41^{ème} rallye régional du Bocage.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile sous le numéro **37** en date du 29 mai 2023 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **396** en date du 29 mai 2023

Comité d'Organisation

Président : Mr Philippe LEREDDE

Membres : Mr Michel TOUPET, Mr LECLERC Ludovic, Mr PERROTTE Aurélien.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Asa du Bocage 25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE.

Téléphone : 06.61.59.70.98 E-mail toupetmi@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : salle des fêtes de Tessa-Bocage.

Lieu, date, horaire : le 2&3 Septembre 2023 de 8h00 à 21h00.

Organisateur technique

Nom : Mr Michel TOUPET

Adresse : 25 Route de la Chapelle 50210 OUVILLE.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires Sportifs	FAULIN- LECAT Christine	Licence	126053	1314
Commissaire Sportif	LEVALLOIS Laetitia	Licence	245180	1314
	TATIN jean Michel	Licence	6575	1201
Directeur de Course PC	VARANGLE Lucien	Licence	36384	1307
Directeur de Course Adjoint PC	LE GALL Jacques	Licence	9383	0413
	FAULIN Jean-Yves	Licence	11116	2010
Directeur de course	DENIS Didier	Licence	162362	1318
	GROUD Francis	Licence	8035	1318
	GIRARD Roger	Licence	23809	1315
Responsable de la mise en place	LEREDDE Philippe	Licence	8465	1314
Commissaires Technique responsable	SALENNE Jacques	Licence	18219	1306
Commissaire Technique	QUERU William	Licence	14922	1314
	BOURNEX Jean Luc	Licence	11351	1315
	GUILLEUX Patrick	Licence	55340	1314
Chargés des relations avec les concurrents	LE MASLE Danielle	Licence	1087	1314
Responsable des commissaires	CHAREL Geoffrey	Licence	326700	1314
Chronométrateur	HAREL Hervé	Licence	230034	1314
	HENNEBOIS Laurent	Licence	205961	1318
	LEBAILLIF Arnaud	Licence	3346	1318
	RIVIERE Dominique	Licence	257520	1318
Responsable des classements	VOISIN Raphaël	Licence	211834	1318

1.2P.9ELIGIBILITE

Le 41^{ème} Rallye du Bocage compte pour la coupe de France des rallyes 2023 coefficient 2, le championnat de la Ligue Régionale Automobile de Normandie 2023 et le challenge des sponsors de l'ASA du Bocage.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives se feront *par Groupe FRN de 9h à 10h45*

Groupe FRC2 ET FRGT de 10h45 à 12h30

Groupe FRC4 de 13h30 à 14h30

Groupe FRC5 de 14H30 à 16h00

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 41^{ème} rallye du Bocage doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 Août 2023 à minuit.

ASA DU BOCAGE

Mr Michel TOUPET

25 Route de la chapelle

50210 OUVILLE

Tél 06 61 59 70 98

E-mail : toupetmi@wanadoo.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée : sur le terrain de foot et la route du cimetière Extincteur, bâche obligatoire pour l'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 41^{ème} Rallye du Bocage représente un parcours de 95,100 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,500 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 d'une longueur de 6,100 km.

ES 2-4-6 d'une longueur de 6,300 km.

ES 3-5 d'une longueur de 10,400 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCE

Le vendredi 1er Septembre 2023 de 10h à 18h

Le samedi 2 Septembre 2023 de 8h30 à 16h

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de :3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Prix en Chèque

	Classement général	Classement féminin	Classes	
1er	400€	150€	310€	de 1 à 5 partants
2ème	300€		200€	De 6 à 10 partants
3ème	250€		150€	De 11 à 14 partants
4ème	150€		100€	+ 15 partants
<i>Dans les classes ou il n'y a que trois partants, le prix de 1^{er} de classe sera diminué de 50%</i>				

Classement par classe :

Les classes A5-FA5 A6-FA6 A7-FA7 A8 -FA8 sont confondues

Les classes R1A et R1B sont confondues (classe R1) les classes R2A – R2B sont confondues (classes R2)

Les classes R3C – R3D – R3T sont confondues (classe R3)

Coupes de scratch et de groupe cumulables

Coupes de groupe et de classe non cumulable

Une coupe sera remise à deux commissaires dans chaque ES

La remise des prix se déroulera le dimanche 03 Septembre 2023 vers 18h00 à la salle des fêtes de TESSY BOCAGE

Les prix et coupes, ne seront remis qu'aux équipages présents

